ANNÉE, No. 1. MANITOBA. SAMEDI 27 MAI 1871.

CONDITIONS [illegible] ABONNEMENT AU "MÉTIS."

[illegible] pour un an est de dix [illegible] sts. stg. ou deux piastres [illegible] demie, cours du Canada; [illegible] devra payer cette somme [illegible] suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du MÉTIS sont situés dans la maison en face de la demeure de M. Narcisse Marion, à St. Boniface.

LE METIS

NUMERO-PROSPECTUS.



ST. BONIFACE.

SAMEDI, 27 MAI, 1781.

NOTRE PROGRAMME.

Le journal que nous fondons aujourd'hui est destiné à défendre la bonne cause, et par la bonne cause nous entendons celle qui est basée sur les principes éternels du droit et de la justice. De même qu'il n'y a qu'une seule manière d'être droit et juste, de même il n'y a qu'une seule cause qui s'appelle la bonne cause, et c'est celle-là que nous embrassons.

Nous voulons travailler au rétablissement de l'ordre et de l'autorité dans cette jeune et vigoureuse province de Manitoba, parceque nous avons la conviction que c'est le seul moyen de tirer parti des excellents principes déposés dans la constitution qui nous régit.

Nous voulons les mêmes droits et la même justice pour toutes les classes de citoyens, et lorsque des dispositions particulières assurent à une partie de la population des privilèges particuliers, nous travaillerons à les obtenir dans toute leur plénitude et dans toute leur étendue.

Nous serons en faveur du gouvernement tant que les Ministres prouveront par leurs actes qu'ils sont sincères et veulent réellement le bien de tous; nous deviendrons ses ennemis du moment que son incapacité, sa faiblesse, son incurie ou son mauvais vouloir le rendra dangereux pour les intérêts sacrés dont il est chargé.

Nous voulons l'application de l'acte de Manitoba dans son interprétation la plus large et la plus libérale, et nous sommes fermement persuadés qu'aucun peuple au monde ne jouit de meilleures institutions politiques que celles qui régissent les différentes provinces de la Puissance du Canada. La loyauté d'un peuple ne saurait être mise en doute quand la constitution qui le gouverne lui assure toutes ses libertés religieuses, politiques et civiles.

Nous travaillerons à l'union de tous nos compatriotes, parceque s'ils sont unis ils seront forts, et s'ils sont forts la bonne cause triomphera. Rien ne doit nous diviser; tout au contraire tend à nous rapprocher parceque nos intérêts sont les mêmes.

C'est par l'instruction et les habitudes d'ordre et d'économie qu'un peuple pourra s'élever à la hauteur des institution politiques si larges et si libérales qu'il a conquises, et dont il ne retirerait qu'un médiocre fruit s'il allait se décourager ou s'illusionner.

La province de Manitoba a traversé [illegible] dix-huit mois des temps bien [illegible] les moins critiques ne sont pas [illegible] mois: eh bien, la population [illegible] fait preuve durant tout cet [illegible] ce, d'une modération et d'un [illegible] qu'on trouverait difficilement [illegible] aussi. croyons nous à des temps [illegible] respect et la majesté de la loi et de l'autorité.

Le nœud de la situation actuelle pour les hommes vraiment amis de leur pays consiste précisément à convertir en institutions et en lois durables les principes de la constitution qui régit Manitoba, et à cimenter [illegible] ensemble les intérêts épars et [illegible] qu'elle a créés autour d'elle.

La première session de notre [illegible] Parlement y a travaillé; [illegible] t-il été heureux? Oui si [illegible] l'ensemble de la Législat[illegible]

L'œuvre de créer un [illegible] seoir solidement les institutions [illegible] ences qui sont appelées [illegible]

société renouvelée, est une œuvre laborieuse et compliquée qui ne peut être accomplie que par l'étroite union de pouvoir et des citoyens. C'est dans son accord avec les intérêts généraux que notre gouvernement a puisé et puisera sa force, et c'est par sa force que les intérêts généraux fonderont de leur côté le système propre et *sui generis* qui leur convient.

En aucun temps, dans aucun pays, la fondation d'un ordre nouveau ne s'est accomplie différemment

Avant de concourir à fortifier un pouvoir qui s'inaugure, tout homme se demande si cette autorité sera pour lui une menace ou une garantie: c'est donc à celle-ci d'agir avec modération, mais avec justice et énergie. La Province a besoin de l'ordre; tout le monde a soif de la justice; pourquoi? Parceque ce sont là les garanties essentielles de la prospérité matérielle et de la grandeur morale d'un pays: et quiconque veut celles-ci doit nécessairement désirer celles-là.

Telles sont quelques unes des idées fondamentales que nous croyons bon d'exprimer ici comme *credo* politique du *Métis*; nous ne cesserons de travailler à les répandre et à en appliquer les conséquences logiques, comptant sur l'aide efficace que nous donnera la population à laquelle nous nous adressons spécialement et qui en retirera la première tous les fruits.

Nouvelles Diverses.

Les grains dans toute la Province ont la plus belle apparence; néamoins, des personnes arrivées dernièrement de St. Joseph de Pembina nous assurent que les sauterelles font leur apparition dans ce dernier endroit. Serions-nous menacés de ce nouveau fléau.

Il est arrivé bien peu d'hivernants et de traiteurs de la prairie; les vivres ont manqué partout, et les familles ont dû s'enfoncer dans le large pour faire la chasse qui, à cette saison n'est ni la plus avantageuse, ni celle sur laquelle les chasseurs comptent en général pour leurs *retours*.

Aux dernières nouvelles, le toro ou pemican ordinaire se vendait un chelin sterling la livre au fort de la Rivière Castor: ce prix est exorbitant.

Hier soir, cinq chaloupes portant la Cie du Capt. McDonald, Lieut. Oscar Prévot, sont arrivées du Fort de pierre. C'est une des deux compagnies qui doivent rester ici en garnison le reste de l'été, après le départ des deux bataillons. Elle est campée sur la pointe, en face de l'Hopital Général.

On donne comme certain le départ du Colonel Casault et de son bataillon au premier de juin: celui du bataillon d'Ontario n'aura lieu, parait-il, qu'au 15 juin, vu les réparations exigées par leurs bateaux.

[illegible] entendu dire qu'à la réunion [illegible] ment ou Conseil Exécutif, [illegible] question de la nomi- [illegible] deux Conseils d'Instruction [illegible] deux Surintendants, des Re- [illegible] peut être aussi d'un Magistrat [illegible] le besoin se fait si vive- [illegible] généralemeňt sentir.

[illegible] Carrière et un certain nombre [illegible] travaillé toute l'après-midi à [illegible] bac de traverse sur la rivière Assiniboine, près le fort Garry. L'Hon. M. Boyd [illegible] heureux, et témoignait par sa présence [illegible] l'intérêt qu'il prenait à cette opération [illegible] par le public.

Aux dernières nouvelles la glace n'était [illegible] encore partie entièrement sur les lacs [illegible] et Winnipeg.

[illegible] le Lieut.-Gouverneur Archibald [illegible] extrêmement fatigué de la [illegible] que lui imposent ses [illegible] de o[illegible]rs. Nous regret- [illegible] d'un travail excessif, [illegible] avec tout le monde [illegible] de Silver Heights [illegible] ses fatigues [illegible]

Nous apprenons avec plaisir que l'Hon. M. Girard travaille en ce moment à obtenir l'établissement d'un bureau de poste à St. Boniface; déjà M. John McTavish, M. P.P. pour Ste. Anne, a reussi à en faire établir un à la Potnie de Chênes.

Le prix du bois de service à Winnipeg est de $75 le mille pieds; et encore c'est du plus vilain bois. Le prix des provisions n'est guère plus consolant: le bœuf se vend 30 sous la livre, et n'en a pas qui veut, même à ce prix; le lard se détaille pour le même prix. Le blé n'est pas cher. En vérité, que vont devenir les pauvres immigrants dont on nous annonce l'arrivée incessante depuis si longtemps?

Le *Selkirk* est arrivé mardi dernier à cinq heures du soir, et reparti le même soir à neuf heures et demie. Il avait un faible chargement et peu de passagers. Parmi les voyageurs qui sont partis mardi pour le Canada se trouvait S. H le Juge Johnson qui emporte avec lui l'estime d'un grand nombre de citoyens de la Rivière-Rouge.

Le Sioux condamné aux dernier terme de la Cour Générale à deux ans d'emprisonnement pour avoir odieusement maltraité sa femme, s'est échappé jeudi matin de la prison. Hier à midi on l'a vu dîner tranquillement sur le perron de l'église de la Prairie du Cheval Blanc.

Avantages du journal pour toutes les familles.

Comme c'est surtout par le journal que se fait l'education politique d'un peuple, nous ne négligerons rien pour mettre nos lecteurs au courant des affaires publiques de leur pays.

Ainsi, nous commencerons dans notre prochain numéro une revue détaillée et impartiale des travaux de la dernière session du Parlement de Manitoba; nous ferons connaître ce qui s'y est fait, les lois qui ont été adoptées et les principaux incidents qui les ont accompagnées.

Nous tâcherons également de donner à nos lecteurs dans chaque numéro un résumé des nouvelles du Canada, des Etats-Unis et de l'Europe.

Si rien de ce qui se passe dans les diverses provinces de la Puissance ne doit nous rester étranger, nous ne devons pas oublier que les épouvantables malheurs qui désolent la France sont une leçon donnée à tous les peuples par la divine Providence; nous ne devons par oublier surtout que depuis huit mois Notre St. Père le Pape, le glorieux Pie IX, est prisonnier du roi d'Italie, et que l'Eglise catholique est dans le deuil et dans la désolation.

Comme canadiens, comme descendants de français, comme catholiques surtout ces événements nous intéressent au plus haut dégré.

Arrivee des RR. SS. de Charite.

Il nous est arrivé de Montréal, le 12 mai courant un nouveau renfort de trois jeunes religieuses missionnaires sous la conduite de la Rvde. Sœur Charlebois, Visitrice générale de la communauté des SS. de Charité de l'Hopital Général de Montréal. Comme le bateau-à-vapeur *Selkirk* a passé durant la nuit devant St. Boniface, ce n'est que dans la matinée que M. le Curé Dagast a pu se rendre au quai pour recevoir les dévouées missionnaires et leur souhaiter la bienvenue au nom de tous. Déjà les RR. SS. de l'Académie de Winnipeg étaient rendues, et avaient le bonheur de recevoir chez elles quelques instant plus tard leurs compagnes du Canada. Après avoir entendu la messe, la petite caravane composée de la Rvde. Visitrice Générale et des RR. SS. Boire Langelier et Prévost (dite Sr. St. Michel) de Madame la Supérieure et de Rvde. Sr. Curran, de la Communauté de St. Boniface, accourues audevant de leurs sœurs, et des RR. SS. Allard et McDougall, de l'Académie de Winnipeg, se [illegible] en marche pour se rendre à St. Boniface [illegible] avaient [illegible] Gran- [illegible] R. P. [illegible] et des [illegible] aux [illegible] dévoué[illegible]

et toutes reprirent ensemble le chemin de leur maison bénie.

La Rvde. Sr. Charlebois a fait un voyage très heureux vu la saison, et sauf ses malles qui sont toutes restées en chemin, elle n'aurait qu'à se féliciter du trajet. Elle était partie de Montréal le [illegible] avril dernier. Outre les trois jeunes religieuses missionnaires déjà nommées, la Rvde Sr. Visitrice a emmené aussi trois filles qui se sont données aux missions; Georgina Hudon, M[illegible] Sauvé et Marie Landry.

Les bonnes sœurs font le [illegible] éloge de la façon polie et [illegible] avec laquelle elles ont été [illegible] gérants et employés de [illegible] chemin de fer où elles [illegible] employés du *Selkirk* ont eu [illegible] elles toutes les préven[illegible]

La Rvde. Sr. Charlebois [illegible] Mgr. Grandin, attend [illegible] pour les missions du nord [illegible] et où elle laissera probablement [illegible] missionnaires et les filles [illegible] Elle s'attend de revenir [illegible] Boniface où elle passera l'hiver, et [illegible] nera en Canada qu'au printemps prochain.

Le *Métis* est particulièrement heureux [illegible] son apparition de souhaiter la bienvenue à ces religieuses missionnaires et à Madame la Visitrice qui représente [illegible] et distinguée Sr. Slocum, Supérieure Générale de Montréal. S'il leur faut [illegible] se dévouer ainsi à des missions [illegible] et pénibles une somme immense de charité, le bien qu'elles sont appelées à continuer et à faire devra certainement les dédommager un peu de tant de sacrifices.

La reserve des Métis.

La *Gazette du Canada* publie [illegible] un Memorandum relatif aux terres publiques de Manitoba approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, le 25 [illegible] dernier. Après avoir exposé le système d'explorations et la manière dont les lignes des limites seront tirées, le Memorandum définit la façon dont seront distribués les 1,400,000 d'acres de terres réservées [illegible] métis.

Ainsi, tout métis résidant dans la province de Manitoba à l'époque de son transfert au Canada le 15 de juillet A. D. 1870, et tout enfant de tel métis auront droit [illegible] aux 1,400,000 acres. La plus libérale interprétation sera donnée au mot résidant ou domicilié.

Il ne sera imposé aucune condition d'établissement sur les terres accordées aux métis, et le Lieutenant-Gouverneur de Manitoba désignera les cantons ou parties de cantons ou des terrains seront octroyés aux métis.

Il sera fait un recensement, s'il ne l'a pas déjà été, pour préciser le nombre de personnes qui auront droit à des octrois et le nombre d'acres de terres accordés à chacun sera fixé sur ce recensement. Le nombre et l'étendue des octrois ayant été déterminés, les terres choisies par le Lieutenant-Gouverneur seront divisées en conséquence.

Ceux qui sont âgés de 18 ans et plus recevront leurs lettres patentes sans délai, et les mineurs en atteignant cet âge.

Les terres libres qui resteront seront jusqu'à nouvel avis vendues au taux d'un dollar par acre au comptant.

Les officiers et volontaires de l'expédition ont droit à un octroi d'un quart de section.

Les terres suivantes ne seront pas sujettes au droit de préemption ou d'établissement, à savoir: les terres accordées à la compagnie de la Baie d'Hudson en vertu des conditions du transfert du Nord-Ouest du Canada;

Les terres réservées pour les écoles;

Les terrains boisés réservés pour fournir aux colons des matériaux de construction, du combustible, etc.

Les parties de terres publiques choisies comme sites de villes ou villages;

Les terres actuellement occupées pour les postes du Commerce;

Les terres minérales et sites de [illegible]

En aucun temps après le premier jour de mai 1874, le gouvernement du Canada pourra, sujet aux droits alors [illegible] soustraire à l'opération du système [illegible] les terres sur une largeur de trois [illegible] de chaque côté de la ligne finalement adoptée pour le chemin de fer inter-océanique, et pourra aussi adopter après le même jour le système d'établissement libre [illegible] il a été pourvu.

REPEALED

Le Saint-Pere prisonier au Vatican.

Nous appelons l'attention sur l'article suivant, publié par l'*Osservatore romano* touchant la question de l'emprisonnement du Pape. Au moment où le gouvernement italien, le Parlement de Florence et les feuilles anti-sociales et antichrétiennes s'efforcent de faire croire que Pie IX jouit de sa liberté, il est bon de fixer une bonne fois pour toutes les catholiques sur le genre de liberté laissée au Souverain-Pontife. Voici cet article :

"Ce mot retentit comme une ironie sur les lèvres de beaucoup d'hommes.

"Il exprime pourtant une vérité incontestable. Sans doute le Pape n'est pas dans les fers, sous les verrous, gardé par des geôliers, comme dans un cachot ou dans une prison. Mais il y a une prison morale aussi réelle et peut-être plus réelle que la prison matérielle. Ainsi, bien que l'on puisse affirmer que le Pape jouit d'une certaine liberté dans le Vatican, qu'il y pourvoit avec la plus grande difficulté aux besoins les plus urgents de l'Eglise, le Vatican est précisément pour lui une prison morale. Que si les soldats et les sbires ne l'empêchent pas d'en franchir le seuil, il trouve sur ce seuil son propre hon[illegible] qui lui disent de ne pas sortir.

"[illegible]t aujourd'hui privé de la liberté [illegible] la situation qu'on lui a fa[illegible]

[illegible] où il allât, d'ailleurs ? Sera[illegible]entées de Rome, pour [illegible] curiosité publique [illegible] outragent sa per[illegible]voir, sans pouvoir s'y pos[illegible] vente de livres impies et [illegible] des enfants crier à [illegible] des injures que [illegible] les journaux ?

"[illegible] qu'il allât dans les quar[illegible] à la Porta Pia, par exemple, [illegible] devant ce palais du Quirinal, qui [illegible] propre résidence et le lieu d'élection des [illegible]es ; pour franchir le seuil de cette [illegible] garde encore les traces de la brèche [illegible] par [illegible] dont il devrait subir [illegible]

Voud[illegible] en sortant du Vatican [illegible] trouvât [illegible] des émeutes qui écla[illegible] tout [illegible]mp sous le prétexte de [illegible]cations cl[illegible], de prétendues cons[illegible] ou [illegible]des réactionnaires, ou [illegible] profanation des églises et [illegible] personne elle-même ?

[illegible]ent que le Pape ne veut [illegible] manière certaine sa [illegible] doute sa dignité ponti[illegible] absolument de [illegible] dans le Vatican. Ce qui [illegible] le Pape n'est pas maté[illegible], il l'est moralement [illegible] matérielle de sortir que [illegible] gouvernement ne peut-être [illegible]ment que dans un seul cas : [illegible], non pas de parcourir les rue[illegible] de prendre enfin la route de [illegible]

[illegible] est réduit à cette heure [illegible]. Ou il veut rester sur [illegible] Pierre, et il doit par con[illegible] prison morale, mais très réelle du Va[illegible] ;—ou il veut profiter de la liberté accordée aux citoyens les plus obscurs, et il [illegible] chercher en s'exilant.

"Après cela, que faut-il dire de ceux qui tourne[illegible] dérision le prisonier du Vatican ?

"[illegible] perdu tout sentiment de dignité humaine.

"Vaincre et opprimer un viellard sans défense [illegible] une lâcheté,—insulter à ses cheveux blancs est plus qu'une lâcheté,—c'est une brutalité."

On écrit de Rome à l'*Observatore cattolico* de Milan :

Tous voudraient voir le Pape en dehors de l'horrible tourmente qui règne à Rome. Je crois que le départ du Saint-Père serait encore possible mais je doute qu'il le soit dans quelques jours. La tempête redouble de fureur. Les illusions qu'ont fait naître certains journaux, que je ne veux pas nommer, ont causé beaucoup de mal dans la foule des gens peu éclairés qui maintenant se découragent outre mesure.

On a d'abord mis son espérance dans la France et dans Napoléon. Aujourd'hui la France est impuissante et Napoléon, ce grand ennemi de Dieu, n'a plus que la terre sur laquelle il marche.

On a ensuite compté sur la Prusse, mais la conduite de son ambassadeur, M. d'Arnim, a bientôt fait évanouir ce rêve. Arnim, la *Gazette d'Augsbourg* le dit clairement à cette heure, n'a pas été blamé par son gouvernement. Au contraire, il est l'un des deux plénipotentiaires choisis par la Prusse pour traiter de la paix avec la France à Bruxelles, et l'ambassade de Paris lui est réservée. Brassier de Saint-Cimon représentera l'Allemagne auprès du roi d'Italie et voudra aussi représenter près du Pape.

L'Autriche, maintenant, voudrait agir et peut-être le tenterait-elle si la Russie et la Prusse n'avaient pas résolu de la démembrer à son tour ; la Prusse prendra la Venétie.

Quand à la papauté, on veut la faire disparaître, on la reduire à n'être plus qu'un nom, afin de constituer partout des église nationales.

Tel est le dessein hautement annoncé, et l'on espère que les catholiques libéraux pourront contribuer à le réaliser.

Tels sont les calculs des hommes, mais Dieu en fait d'autres. Toutefois, il y a lieu de s'attendre à une persécution telle, qu'on n'en a pas vue de semblable depuis des des siècles. Notre confiance est en Dieu et dans le clergé fidèle.

Un avis utile pour tous.

Nous ne croyons pas trop présumer de la bonté et du concours des divers curés de la Province en les priant de vouloir bien recevoir pour nous les noms des abonnés du *Métis*, ainsi que le montant de leurs souscriptions.

Si le père ou la mère dans chaque famille ne savent pas lire, leurs enfants du moins le peuvent : par conséquent tout le monde doit s'abonner au *Métis*.

Notre intention bien arrêtée est de mettre notre journal à la portée de tous par des articles courts, simples et rédigés dans le style le plus clair possible. Nous aurons toujours devant les yeux les conditions du public pour lequel nous écrivons ; et si les belles théories n'y trouvent pas leur compte, en revanche nous pourrons faire peut-être plus de bien, et c'est là notre première et principale ambition.

Aux marchands et aux hommes d'affaires.

Le *Métis* est appelé, croyons-nous, à une grande circulation, non seulement dans la Province de Manitoba, mais encore aux Etats-Unis, en Canada et dans toutes les parties du Nord-Ouest ou terre de Rupert.

Nous portons ce fait à la connaissance de tous ceux qui ont des annonces à publier, soit pour faire connaitre leur commerce, soit pour autre chose.

Le *Métis* étant le seul journal français de cette partie de l'Amérique, se trouve nécessairement à pénétrer presqu'exclusivement dans la population française qui, comme chacun le sait, constitue une portion notable des habitants de cette vaste contrée.

Nous publierons les annonces des Cours de justice, celles des gouvernements de Manitoba et d'Ottawa, et en général toutes les annonces qui, émanant de l'autorité, sont d'un intérêt universel.

Imprimerie et Librairie du Metis.

Nous renvoyons le lecteur aux annonces dans lesquelles nous sollicitons le patronage du public pour l'imprimerie et la librairie du *Métis*.

Notre imprimerie est aussi complète que possible, toute choses prises en considération. Nos caracteres sont du meilleur goût et ont ete choisis par des hommes expérimentés ; nous avons deux presses pouvant tirer, réunies, de mille à douze cents feuilles à l'heure : le public a donc toutes les garanties d'être servi avec promptitude et selon ses exigences.

On trouvera également aux bureaux du *Métis* un assortiment varié de papier, enveloppes, plumes, livres de piété, image de sainteté, chapelets, étuis à chapelet, médailles, croix, tapisserie, etc., etc.

La maison occupée par nos bureaux est située en face de l'ancienne demeure de M. Kittson, aujourd'hui la propriété et la résidence de M. Narcisse Marion, à St. Boniface.

Nouvelle ligne de communications.

Le Capitaine Blakely, de St. Paul, propriétaire collectif de la ligne de diligences entre St. Cloud et le fort Abercrombie, est à Winnipeg en ce moment pour faire des arrangements qui lui permettraient d'établir une ligne de *stages* régulière entre Pembina et le Fort Garry. Déjà, M. Blakely a le contrat de la malle du gouvernement Américain entre le Fort Abercronbie et Pembina, et ses diligences vont commencer en juillet, croyons-nous, à faire trois fois par semaine le trajet entre ces deux dernières places. S'il réussit à obtenir une cession du contrat de la malle Canadienne entre Pembina et le Fort Garry, ses *stages* ou diligences, au lieu de s'arrêter à Pembina, se rendront jusqu'ici, au Fort Garry, et la province se trouvera à jouir d'une double ligne de communications avec le monde extérieur, celle des bateaux et celle des diligences.

Comme on le voit, la malle va bientôt nous arriver à Pembina trois fois par semaine ....quand elle arrivera.

Nos Abonnes du Canada.

Comme le *Métis* pourrait avoir quelque intérêt pour les amis de la cause du Bas-Canada, nous avons expédié un grand nombre de numéros-prospectus à MM. J. B. Rolland et fils, Libraires à Montréal, lesquels ont bien voulu se charger de nous aider dans cette entreprise patriotique, et qui recevront pour nous les souscriptions des amis de la lointaine mais si intéressante province de Manitoba. Notre reconnaissance à tous leur est acquise d'avance.

FAITS DIVERS.

Dans le Missouri un homme a poursuivi son voisin pour 20,000 piastres parcequ'il lui avait enlevé sa femme et l'avait gardée pendant 623 jours, soit 32 piastres par jour pour cette nouvelle Hélène.

Le Reichsrath doit voter 1,800,000 de thalers à Bismark en récompense de ses services. Moltke Goeben, Welder et Franceski recevront de 300,000 à 500,000 thalers chaque.

Un journal américan a remarqué que la semaine dernière on a vu à Londres quelque chose d'etrange. A l'inauguration de la salle Albert, la famille royale assistait, mais la princessse Louise était accompagnée par le prince Arthur, et non par son jeune mari, qui marchait loin derrière elle, car il n'est pas de sang royal. C'est un manque de logique et cette étiquette-là aurait dû les empêcher de se marier. Quand on peut se marier avec une princesse, on peut marcher et s'asseoir avec elle.

Dollinger, dont les erreurs et la résistance à l'autorité de l'Eglise viennent de le faire condamner par le Pape, est âgé de 73 ans. La sentence d'excommunication qui pèse sur cette âme égarée cause beaucoup d'affliction à ses amis.

Le bruit se confirme qu'une nouvelle conférence des évêques allemands va se réunir prochainement à Fulda. Voici quels seraient d'après l'*Allgemeine Zeitung*, les points qui seront débattus dans ce conciliabule : 1o mesures à prendre contre les laïques qui persistent dans leur opposition au dogme de l'infaillibilité ; 2o position de l'Eglise vis-à-vis du nouvel empire allmand ; 3o convocation en automne prochain d'un synode auquel assisteront les évêques allemands, autrichiens, hongrois et polonais : 4o fondation de l'Université catholique projetée depuis si longtemps.

Les enfants des écoles publiques de Montréal on eut à se faire vacciner.—tous ceux qui n'avait pas été vaccinés depuis sept ans,—ou à être renvoyés de l'école. D'autres villes prennent les mêmes précautions. On craint la petite vérole, qui en ce moment fait des ravages dans les province du Golfe St. Laurent.

Le nombre total d'enfants reçus à l'Hopital des Sœurs Grises à Montréal pendant l'année qui vient de s'écouler est de 668. Pendant l'année précédente, le nombre s'était élevé à 676.

On télégraphie d'Ottawa l'histoire suivante :

Un enfant assis sur les bords de la rivière Ottawa laissait tremper ses pieds dans l'eau, quand il fut tout-à-coup saisi par un immense maskinongé qui l'entraina dans l'eau. Ce n'est qu'avec peine qu'on parvint à le sauver, et il avait le pied affreusement mutilé

Le nombre des élèves auxquels il a été accordé des certificats depuis l'établissement des Ecoles Militaires dans les differentes provinces du Canada jusqu'au premier janvier 1870, est de 5,363, repartis comme suit :

	le classe.	2e classe.	Total.
Ontario...........	477	2,086	[illegible]
Québec...........	715	1,912	[illegible]
N.-Brunswick...	[illegible]	[illegible]	[illegible]
N.-Ecosse........	8	[illegible]	[illegible]
Total........	1294	417[illegible]	[illegible]

REPEATED